

Exercice 2023

Documents de synthèse d'ensemble

(Bilan, compte de résultat et annexe)

PARTI PIRATE

21 place de la République 75003 - PARIS

SOMMAIRE	Aller à
1. Page de garde	
2. Bilan d'ensemble art. 421-1	
3. Compte de résultat d'ensemble art. 422-2	
4. Annexe aux comptes d'ensemble	
4. 1. Règles et méthodes comptables	
4. 1. 1. Principes généraux art. 431-1	
4. 1. 2. Référentiel comptable art. 432-1	
4. 1. 3. Méthodes comptables art. 433-1	
4. 1. 4. Périmètre comptable art. 434-1	
Critères retenus pour définir le périmètre des comptes d'ensemble	
Tableau des entités intégrées dans les comptes d'ensemble	
Liste des entités exclues des comptes d'ensemble	
Variation de périmètre	
4. 1. 5. Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	
État sur l'actif immobilisé (art. 435-1)	
Méthodes utilisées pour la détermination des écarts d'acquisition et leurs modalités de dépréciation, d'amortissement ou de reprise (art. 435-2)	

Sommaire

Méthode de réévaluation utilisée, écart dégagé, incidence sur les écarts d'évaluation et d'acquisition et sur les dotations aux amortissements et aux dépréciations relatives aux biens évalués en cas de réévaluation des immobilisations corporelles et financières de toutes les entités intégrées (art. 435-3)	
Détail du poste de titres de participation (art. 435-4)	
Liste des prêts octroyés à des personnes morales ou physiques non incluses dans les comptes d'ensemble (art. 435-5)	
Principales composantes des stocks (art. 435-6)	
État des créances (art. 435-7)	
État des provisions (art. 435-8)	
Informations sur les provisions constatées dans l'exercice au titre de pensions, de compléments de retraite ou de prévoyance, d'indemnités ou d'allocation en raison de départ à la retraite ou d'avantages similaires (art.435-9)	
État des passifs éventuels (art. 435-10)	
État des dettes à moins d'un an (art. 435-11)	
États des emprunts souscrits (art. 435-12)	
Calcul du montant de la diminution de la première fraction de l'aide publique (art. 435-13)	
Modalités de comptabilisation retenues pour les dons et les cotisations (art. 435-14)	
État des contributions financières octroyées par des partis politiques hors périmètre des comptes d'ensemble (art. 435-15)	
État des prestations de services facturées aux candidats (art. 435-16)	
État des contributions et des prises en charge de frais de campagnes électorales (art. 435-17)	
État des contributions octroyées à des partis politiques hors périmètre des comptes d'ensemble (art. 435-18)	

Sommaire

État des contributions octroyées à des organisations territoriales ou spécialisées du parti hors périmètre des comptes (art. 435-19)	
État des contributions octroyées à d'autres organismes hors périmètre des comptes (art. 435-20)	
Estimation globale des concours en nature dont les entités intégrés ont bénéficié de la part de personnes physiques ou d'autres partis ou groupements politiques (art. 435-21)	
4. 1. 6. Autres informations	
Effectifs moyens globaux par catégorie de toutes les entités intégrées (art. 436-1)	
Montant des engagements financiers suivants (art. 436-2)	
Redevances restant à payer et prix d'achat résiduel des biens pris en location-financement pour les contrats de location financement non comptabilisés à l'actif (art. 436-3)	
Rémunérations allouées aux dirigeants non-salariés du parti ayant un pouvoir d'administration, de direction ou de surveillance ; remboursement des frais ; avantages en nature (art. 436-4)	
Rémunérations ou honoraires alloués aux mandataires du parti et des ses organisations territoriales ou spécialisées (art. 436-5)	
Honoraires de chaque commissaire aux comptes (art. 436-6)	
Conditions d'octroi des prêts consentis par le parti ou par les entités intégrées (art. 436-7)	
Conditions d'octroi des emprunts souscrits par le parti ou par les entités intégrées (art. 436-8)	

ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Ecarts d'acquisition				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains et constructions				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	91		91	91
Autres titres immobilisés				
Prêts hors périmètre				
Prêts à des partis ou groupements politiques				
Prêts aux candidats				
Prêts aux organisations territoriales ou spécialisées du parti				
Prêts à d'autres organismes				
Autres prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	91		91	91
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	2 645		2 645	1 579
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances clients et comptes rattachés				
Créances auprès de partis ou groupements politiques				
Autres créances	414		414	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	85 926		85 926	56 162
Charges constatées d'avance	366		366	366
Total II	89 352		89 352	58 107
Actifs des entités non significatives (III)				
TOTAL GENERAL (I + II+III)	89 443		89 443	58 198

Contrôle Bilan

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES		
Réserves d'ensemble		
Réserves	58 522	65 350
Réserves pour frais de campagnes électorales		
Réserves pour frais de manifestation		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	30 651	-7 422
Autres fonds propres		
Intérêts des tiers		
Total I	89 173	57 928
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total II		
DETTES		
Emprunts		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		
Emprunts et dettes auprès des personnes physiques à taux préférentiel		
Emprunts et dettes auprès des personnes physiques		
Emprunts et dettes auprès de partis ou groupements politiques		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	270	70
Dettes fiscales et sociales		
Dettes envers les candidats		
Dettes envers les organisations territoriales ou spécialisées		
Autres dettes	200	
Produits constatés d'avance		
Total III	270	270
Passifs des entités non significatives (IV)		
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	89 443	58 198

Contrôle Bilan

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations des adhérents	14 295	16 410
Cotisations des élus		
Aides publiques		
Aide publique 1ère fraction		
Aide publique 2ème fraction		
Autres aides publiques		
Dons de personnes physiques	8 314	50 924
Dévolutions de l'excédent des comptes de campagne		
Dévolutions de partis ou groupements politiques		
Contributions financières de partis ou groupements politiques	23 985	
Prestations de services (manifestations et colloques)	2 000	
Prestations de services aux candidats		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Ventes de marchandises, production vendue (biens et services), production stockée et production immobilisée	6 321	
Produits des entités non significatives		
Autres produits	4	
Total I	54 919	67 334
CHARGES D'EXPLOITATION		
Contributions aux candidats		
Contributions versées aux candidats		
Prises en charge de dépenses électorales		
Autres contributions à des entités hors périmètre		
Contributions à des partis ou groupement politiques	1 506	
Contributions à des organisations territoriales ou spécialisées du parti		
Contributions à d'autres organismes	100	654
Achats de marchandises et variation de stocks	3 240	
Propagande et communication		
Congrès, manifestations et universités	10 891	
Communication (presse, publications, télévisions, publicité, sites internet, réseaux sociaux)	543	5 153
Autres achats et charges externes		
Locations, redevances de crédit-bail et charges locatives	3 169	4 015
Déplacements, missions et réceptions		295
Honoraires	1 723	1 200
Personnels extérieurs		
Autres achats et autres charges externes	3 095	63 218
Impôts et taxes		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations aux provisions		
Charges des entités non significatives		
Autres charges		
Total II	24 268	74 536
1. RESULTAT DES ACTIVITES (I -II)	30 651	-7 202
PRODUITS FINANCIERS		
Produits de participation		
Produits des autres immobilisations financières		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge fin.		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions fin.		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		

3. RESULTAT COURANT (I - II + III - IV)	30 651	-7 202
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
PE sur opérations de gestion		
PE sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges excep.		
Total V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
CE sur opérations de gestion		220
CE sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions excep.		
Total VI		220
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-220
Impôts sur les bénéfices (VII)		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (VIII)		
Intérêts des tiers (IX)		
Total des produits (I + III + V)	54 919	67 334
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII + IX)	24 268	74 756
EXCEDENT OU DEFICIT D'ENSEMBLE	30 651	-7 422

Contrôle compte de résultat

4. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Préambule

4. 1.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'annexe doit comporter toute information de caractère significatif permettant aux utilisateurs des comptes d'ensemble de porter une appréciation sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'ensemble constitué par les entités comprises dans le périmètre des comptes d'ensemble.

La liste des informations recensées ci-après, dont l'ordre est indicatif, ne doit en aucun cas être considérée comme limitative. En revanche, celles qui ne présentent pas un caractère significatif ne sont pas à fournir.

Dans l'hypothèse où un événement n'ayant aucun lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice survient entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes, une information est donnée dans l'annexe.(art. 431-1).

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999 aux prescriptions du Code de Commerce et au règlement 20-08 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,

les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques,

4. 1. 2. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Le parti mentionné dans l'annexe le règlement comptable de l'Autorité des normes comptables utilisé pour l'élaboration des comptes d'ensemble (art. 432-1).

Les comptes ont été établis conformément au règlement n°2020-08 du 4 décembre 2020

4. 1. 3. MÉTHODES COMPTABLES

Le parti mentionne dans l'annexe les informations suivantes portant sur les méthodes comptables, d'estimation et les corrections d'erreurs : méthodes comptables et d'estimation utilisées lorsqu'il existe un choix de méthode ; indication et justification des changements de méthode comptable ou d'estimation et de leurs incidences sur le résultat d'ensemble et les fonds propres d'ensemble ; indication et justification des corrections d'erreurs et de leurs incidences sur le résultat d'ensemble et présentation des principaux postes corrigés des erreurs des exercices antérieurs (art. 433-1).

Le parti doit mentionner les méthodes comptables retenues en application du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général : contrats long terme ; frais d'augmentation de capital, de fusion de scission et d'apport ; frais de constitution, de transformation, de premier établissement ; frais de création de site internet ; coûts de développement ; frais d'émission d'emprunt.

Le parti doit mentionner les méthodes comptables ou d'estimations retenues en application du règlement 2018-03 relatif aux comptes d'ensemble des partis ou groupements politiques pour les cotisations et les contrats de location financement (IR3).

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999 aux prescriptions du Code de Commerce et au règlement 20-08 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,

les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques,

LISTE DES ENTITÉS EXCLUES DES COMPTES D'ENSEMBLE (art. 434-1)

Entités exclues	Adresse	Motifs d'exclusion

VARIATION DE PÉRIMÈTRE (art. 434-1)

Liste des entrées :

Entités concernées	Adresse	Modification du pourcentage de détention	Modification du mode d'intégration	Incidence de ces variations sur les comptes	
				Sur fonds propres	Sur le résultat d'ensemble

Liste des sorties :

Entités concernées	Adresse	Modification du pourcentage de détention	Modification du mode d'intégration	Incidence de ces variations sur les comptes	
				Sur fonds propres	Sur le résultat d'ensemble

Informations significatives concernant les modifications du périmètre intervenues entre la date de clôture et la date de transmission des comptes d'ensemble à la CNCCFP (art. 434-1) :

4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le parti mentionne dans l'annexe des états portant sur l'actif immobilisé qui présentent pour chaque poste d'actifs immobilisés figurant au bilan, les valeurs brutes, les amortissements et les dépréciations ainsi que l'analyse des principaux soldes et mouvements de l'exercice (art. 435-1).

État sur l'actif immobilisé (art. 435-1)				
Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture
Immobilisations incorporelles	0,00			0,00
Immobilisations corporelles	0,00			0,00
Immobilisations financières	91,25			91,25
TOTAL	91,25	0,00	0,00	91,25

Amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

Dépréciations	Dépréciations cumulées à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Dépréciations cumulées à la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	0,00			0,00
Stocks	0,00			0,00
Créances (dont actifs des entités non significatives)	0,00			0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00			0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL Amortissements et Dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00
--	-------------	-------------	-------------	-------------

**4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN
ET DU COMPTE DE RÉSULTAT**

Méthodes utilisées pour la détermination des écarts d'acquisition et leurs modalités de dépréciation, d'amortissement ou de reprise (art. 435-2)

SANS OBJET

**4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU
COMPTE DE RÉSULTAT**

Méthode de réévaluation utilisée, écart dégagé, incidence sur les écarts d'évaluation et d'acquisition et sur les dotations aux amortissements et aux dépréciations relatives aux biens évalués en cas de réévaluation des immobilisations corporelles et financières de toutes les entités intégrées (art. 435-3)

SANS OBJET

4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

Détail du poste de titres de participation (art. 435-4)

Nom de l'entité non intégrée	Adresse	Fraction de capital détenu directement ou indirectement	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice	Valeur nette comptable des titres détenus
	SANS OBJET				

**4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN
ET DU COMPTE DE RÉSULTAT**

Liste des prêts octroyés à des personnes morales ou physiques non incluses dans les comptes d'ensemble (pour les prêts octroyés à des personnes morales, les montants sont ventilés par emprunteur et le nom de l'emprunteur est exigé) (art. 435-5)

Prêts à des personnes (hors périmètre)	Capital initial	Capital remboursé	Capital restant dû	Intérêts courus non échus	Nom de l'emprunteur
Prêt à des partis ou groupements politiques 1					
Prêt à des partis ou groupements politiques 2					
Prêt à des partis ou groupements politiques N					
Prêts aux candidats 1		SANS OBJET			
Prêts aux candidats 2					
Prêts aux candidats N					
Prêts aux organisations territoriales ou spécialisées du parti 1					
Prêts aux organisations territoriales ou spécialisées du parti 2					
Prêts aux organisations territoriales ou spécialisées du parti N					
Prêts à d'autres organismes 1					
Prêts à d'autres organismes 2					
Prêts à d'autres organismes N					
Autres prêts 1					
Autres prêts 2					
Autres prêts N					
TOTAL	-	-	-	-	

Contrôles

Ecarts

-

-

**4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN
ET DU COMPTE DE RÉSULTAT**
État des créances (art. 435-7)

Créances	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts hors périmètre	0		
Autres créances de l'actif immobilisé	0		
Créances clients et comptes rattachés	0		
Créances auprès de partis ou groupements politiques	0		
Autres créances de l'actif circulant	414	414	
Charges constatées d'avance	366	366	0
TOTAL	780	780	0

**4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN
ET DU COMPTE DE RÉSULTAT****État des provisions (art. 435-8)**

Provisions	Montant à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Montant à clôture
Provisions pour risques	0			0
Provisions pour charges	0			0
TOTAL	0	0	0	0

**4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN
ET DU COMPTE DE RÉSULTAT**

Informations sur les provisions constatées dans l'exercice au titre de pensions, de compléments de retraite ou de prévoyance, d'indemnités ou d'allocation en raison de départ à la retraite ou d'avantages similaires (art. 435-9)

sans objet

**4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN
ET DU COMPTE DE RÉSULTAT**

État des passifs éventuels (art. 435-10)

sans objet

**4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN
ET DU COMPTE DE RÉSULTAT**
État des dettes à moins d'un an (art. 435-11)

Dettes	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéances à plus d'un an et moins de cinq ans	Échéances à plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0			
Emprunts et dettes auprès de personnes physiques à taux préférentiel	0			
Autres emprunts et dettes auprès de personnes physiques	0			
Emprunts et dettes auprès de partis ou groupements politiques	0			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	270	270		
Dettes fiscales et sociales	0			
Dettes envers les candidats	0			
Dettes envers les organisations territoriales ou spécialisées	0			
Autres dettes	0			
Produits constatés d'avance	0			
TOTAL	269,56	269,56	0	0

Contrôles

269,56

Ecart

0

**4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN
ET DU COMPTE DE RÉSULTAT**

États des emprunts souscrits (Pour les emprunts souscrits auprès d'établissements de crédit et de partis ou groupements politiques, les montants sont ventilés par prêteur et le nom du prêteur est exigé) (art. 435-12)

Emprunts	Capital initial	Capital remboursé au cours de l'exercice	Capital restant dû	Intérêts courus non échus	Nom du prêteur
Emprunt auprès d'établissement de crédit 1					
Emprunt auprès d'établissement de crédit 2					
Emprunt auprès d'établissement de crédit N					
Emprunts auprès de personnes physiques à taux préférentiel 1					
Emprunts auprès de personnes physiques à taux préférentiel 2					
Emprunts auprès de personnes physiques à taux préférentiel N		sans objet			
Autres emprunts auprès de personnes physiques 1					
Autres emprunts auprès de personnes physiques 2					
Autres emprunts auprès de personnes physiques N					
Emprunts et dettes auprès de partis ou groupements politiques 1					
Emprunts et dettes auprès de partis ou groupements politiques 2					
Emprunts et dettes auprès de partis ou groupements politiques N					
TOTAL	-	-	-	-	
Contrôles			-		
Ecarts			0		

**4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN
ET DU COMPTE DE RÉSULTAT**

Calcul du montant de la diminution de la première fraction de l'aide publique (art. 435-13)

Nombre de voix prises en compte	Nombre de candidat femmes	Nombre de candidats hommes	Montant de la modulation pour non-respect de la parité	1e fraction de l'aide publique

**4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN
ET DU COMPTE DE RÉSULTAT****Modalités de comptabilisation retenues pour les dons et les cotisations (art. 435-14)**

Les cotisations des adhérents ou des élus sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif. Toutefois, si le parti ou une entité intégrée peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel est le fait générateur de la reconnaissance du produit.

Nature du versement	Modalités de comptabilisation
Dons de personnes physiques	Produit lors de l'encaissement effectif
Cotisations d'adhérents	Produit lors de l'encaissement effectif
Cotisations des élus	Produit lors de l'encaissement effectif

4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

État des prestations de services facturées aux candidats (art. 435-16)

(Ventilées par catégorie d'élection, type de candidat (tenu ou non de déposer un compte de campagne))

Prestations de services aux candidats	Montant des prestations
Elections municipales	
Prestation de services aux candidats tenus de déposer un compte de campagne	
Prestation de services aux candidats non tenus de déposer un compte de campagne	
Elections départementales	
Prestation de services aux candidats tenus de déposer un compte de campagne	
Prestation de services aux candidats non tenus de déposer un compte de campagne	
Elections régionales	
Prestation de services aux candidats tenus de déposer un compte de campagne	
Prestation de services aux candidats non tenus de déposer un compte de campagne	
Elections territoriales	
Prestation de services aux candidats tenus de déposer un compte de campagne	
Prestation de services aux candidats non tenus de déposer un compte de campagne	
Elections législatives	
Prestation de services aux candidats tenus de déposer un compte de campagne	
Prestation de services aux candidats non tenus de déposer un compte de campagne	
Elections sénatoriales	
Prestation de services aux candidats tenus de déposer un compte de campagne	
Prestation de services aux candidats non tenus de déposer un compte de campagne	
Elections européennes	
Prestation de services aux candidats tenus de déposer un compte de campagne	
Prestation de services aux candidats non tenus de déposer un compte de campagne	
Election présidentielle	
Prestation de services aux candidats tenus de déposer un compte de campagne	
TOTAL	0
Contrôles	0
Ecart	0

4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

État des contributions et des prises en charge de frais de campagnes électorales (art. 435-17)

(Ventilées par catégorie d'élection, type de candidats (tenus ou non de déposer un compte de campagne) et par poste de charges.)

Contributions et prises en charge de frais de campagnes électorales	Élections municipales	Élections européennes	Élections sénatoriales	Élections territoriales	Élections départementales	Élections régionales	Élections législatives	Élection présidentielle
Aux candidats tenus de déposer un compte de campagne								
Contributions aux candidats								
Prise en charge de dépenses électorales								
Achats de marchandises et variation de stocks								
Congrès, manifestation et université								
Communication (presse, publications, télévisions, publicité, sites internet, réseaux sociaux)								
Locations, redevances de crédit-bail et charges locatives								
Déplacements, missions et réceptions								
Honoraires								
Personnels extérieurs								
Autres achats et charges externes								
Impôts et taxes								
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Aux candidats non tenus de déposer un compte de campagne								
Contributions aux candidats								
Prise en charge de dépenses électorales								
Achats de marchandises et variation de stocks								
Congrès, manifestation et université								
Communication (presse, publications, télévisions, publicité, sites internet, réseaux sociaux)								
Locations, redevances de crédit-bail et charges locatives								
Déplacements, missions et réceptions								
Honoraires								
Personnels extérieurs								
Autres achats et charges externes								
Impôts et taxes								
Salaires et traitements								
Charges sociales								
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrôles								
Ecart								

**4. 1. 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN
ET DU COMPTE DE RÉSULTAT**

Estimation globale des concours en nature dont les entités intégrées ont bénéficié de la part de personnes physiques ou d'autres partis ou groupements politiques (art. 435-21)

--

4. 1. 6. AUTRES INFORMATIONS

A large, empty rectangular box with a thin black border, occupying the central portion of the page. It is intended for providing additional information related to the section header above it.

4. 1. 6. AUTRES INFORMATIONS**Montant des engagements financiers suivants (art. 436-2)**

Engagements financiers	Montant
Avals, cautionnements et garanties	0
Créances cédées non échues	0
Engagements non comptabilisé au bilan des comptes d'ensemble	0

4. 1. 6. AUTRES INFORMATIONS

Redevances restant à payer et prix d'achat résiduel des biens pris en location-financement pour les contrats de location financement non comptabilisés à l'actif (art. 436-3)

Redevances et prix d'achat	Montant
Redevances restant à payer des biens mobiliers	0
Redevances restant à payer des biens immobiliers	0
Prix d'achat résiduel des biens pris en location portant sur des biens mobiliers	0
Prix d'achat résiduel des biens pris en location portant sur des biens immobiliers	0

4. 1. 6. AUTRES INFORMATIONS**Honoraires de chaque commissaire aux comptes (art. 436-6)**

Nature de la mission	Montant (1er CAC)	Montant (2e CAC)
Honoraires afférents à la certification des comptes	1 200	
Honoraires afférents aux autres services		
TOTAL	1 200	-

